

# **Convention de partenariat HIPPOCAMPES / EHPAD**

Entre

L'association Hippocampes dont le siège social est sis Route de Fontenay,  
ZA les Gros Ballancourt à Ballancourt (91610)  
Représentée par son Président, le Dr Jean-Pierre CHESSON,  
D'une part,

Et

EHPAD  
Représentée par  
D'autre part,

qui ont souhaité formaliser leur collaboration par la signature conjointe de la présente convention.

## **Article 1 : Mission et objectifs du réseau Hippocampes**

L'Association a pour but d'organiser un réseau de santé interdisciplinaire autour de la personne âgée en perte d'autonomie du fait de polyopathie et de maladie chronique invalidante et de la personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou d'une démence apparentée à son domicile ou en institution.

Elle a pour objectifs :

- de promouvoir toute action pour améliorer auprès des professionnels la connaissance de la gérontologie, de la maladie d'Alzheimer et des maladies chroniques invalidantes, en particulier par l'organisation régulière de soirées de formation et de colloques interdisciplinaires.
- de développer le dépistage et le traitement des maladies chroniques invalidantes et la prévention de leurs conséquences médicales, psychologiques et sociales,
- de promouvoir toute action en faveur du maintien au domicile et/ou dans le cadre familial des patients âgés polyopathologiques et/ou de patients atteints de maladies chroniques invalidantes,  
Ainsi, son équipe de coordination réalise, au domicile, une évaluation médico-psychosociale et assure un suivi du Plan Personnalisé de Santé.  
Dans le cadre de ce Plan Personnalisé de Santé, des propositions de séjours temporaires, de répit, des prises en charge en Accueil de Jour peuvent être proposés, préparés et accompagnés par le réseau vers l'établissement paraissant le mieux adapté à la situation du patient et de son entourage.
- de promouvoir toute action pour améliorer la prise en charge institutionnelle de ces patients.

Ces actions sont développées sur le territoire de l'Essonne, et pourront s'étendre ultérieurement aux départements limitrophes.

Le réseau Hippocampes met ainsi à disposition des différents acteurs de santé :

- une évaluation médico-psycho-sociale à domicile,
- une aide à la continuité et à la coordination des soins,
- une permanence d'écoute professionnelle (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h),
- une coordination avec les spécialistes libéraux et les centres de consultation mémoire,
- des protocoles de soins validés,
- des outils permettant la circulation de l'information entre les différents partenaires de soins,
- un soutien psychologique des patients et de leur famille, à leur demande,
- des formations pour les professionnels du territoire,
- un annuaire des acteurs dans le domaine sanitaire et médico-social,
- des conseils techniques en termes de matériels et de produits.

## **Article 2 : Mission et objectifs de l'EHPAD**

L'EHPAD a pour mission :

- d'offrir à chaque résident les aides requises pour tous les actes de la vie quotidienne. Un plan d'aide personnalisé doit être établi afin de permettre à chaque professionnel de connaître les besoins et le niveau d'aide de chaque résident, dans le cadre du projet de vie de l'établissement.
- d'assurer, sous le contrôle du médecin coordonnateur, la prise en charge médicale et para-médicale des pathologies chroniques des résidents.
- d'offrir aux résidents tous les éléments d'hôtellerie et d'accessibilité permettant d'assurer une vie quotidienne agréable et des activités sociales dans le respect de leur rythme de vie, de leur intimité.

## **Article 3 : Collaboration EHPAD et réseau de santé**

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de collaboration active et de mutualisation des moyens pour une prise en charge coordonnée et de qualité des personnes âgées dépendantes.

Le réseau proposera son programme de formation à l'EHPAD qui le diffusera auprès de son personnel, facilitera sa participation à ces sessions et mettra à disposition des locaux pour l'organisation de formations ou de réunions de coordination.

Le réseau mettra à disposition de l'EHPAD son expertise gérontologique et ses protocoles validés. Il facilitera l'entrée de l'EHPAD dans le maillage sanitaire et médico-social du territoire, pour une approche interdisciplinaire des situations complexes.

L'EHPAD informera le réseau sur les différentes activités qu'il développe en direction des résidents et de leur famille.

Il communiquera au réseau son projet institutionnel et lui fera part de ses éventuelles modifications.

Le réseau mettra à disposition de l'EHPAD, avec accord du patient, les informations médicales et sociales le concernant.

Un relais dans la prise en charge psychologique du patient et de sa famille sera assuré entre HIPPOCAMPES et l'EHPAD.

Le réseau bénéficiera d'un accès facilité au sein de l'EHPAD pour des séjours de répit ou pour l'accueil de jour pour les patients vivant à domicile et pris en charge par le réseau.

Les professionnels de l'EHPAD seront invités à signer la charte de collaboration du réseau.

L'EHPAD sera invité aux réunions de la Commission d'Orientation du réseau.

L'EHPAD certifie avoir pris connaissance de la Convention constitutive signée par les membres fondateurs.

#### **Article . : Durée**

Cette convention est signée pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par chacune des parties, avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires, à ..... le.....

Pour l'EHPAD

Pour l'Association Hippocampes

.....  
Directeur

Dr Jean-Pierre CHESSON  
Président